

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERNEUIL**

Séance du 17 novembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 8

NOMBRE DE VOTANTS : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le dix sept novembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025.

Effectif légal : 11

Présents :

Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BÉUF, M. Kévin CAMUS, Mme Elodie CHAUVIN, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. CHADEFAUD Emmanuel pouvoir à M. GUETTE Loïc
M. Didier POITOU pouvoir à Mme GUETTE Marie-Claude

Absents excusés :

M. CHAUVIN Laurent

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame RAVAIL Carine a été désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 13 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

OBJET Adoption des travaux de voirie – FDAC 2026

Le Maire de la commune, propose au Conseil Municipal que selon les conseils techniques de l'entreprise GST (Geo Survey & Topography), soient réalisés dans le cadre du **Fonds Départemental d'Aide aux Communes de 2026 les travaux de voirie** suivants :

- **Chantier 1 : VC le Chazeau** - Début : RD68 - Fin : poteau téléphonique devant le n°125 Parking de 2,00m de large tout le long de la VC PAT sur la voie communale- Longueur1=120m - largeur1=2,00 - Longueur2=140m - largeur2=3,00m + 1 patte d'oie
 - ➔ 3 533.25 €/HT ⇔ 4 239.90 €/TTC
- **Chantier 2 : VC Route de la Motte** - Début : RD68 - Fin : point haut (hangar à droite) Longueur=275m - largeur=3,00
 - ➔ 1 040.55 €/HT ⇔ 1 248.66 €/TTC
- **Chantier 3 : VC Route des Moreaux** - Début : RD68 - Fin : fin de la haie à droite (coin du mur) Longueur=55m - largeur=3,00m + 1 patte d'oie
 - ➔ 1 414.40 €/HT ⇔ 1 697.28 €/TTC
- **Chantier 4 : VC chez Vigier** : Début : RD198 - Fin : portail - Réparations ponctuelles sur l'axe et les rives - Longueur=390m - largeur=3,00m
 - ➔ 2 771.21 €/HT ⇔ 3 325.45 €/TTC

- **Chantier 5 : VC chez Font Fauche** - Début : fissures sur la voie - Fin : le pont - Fissures sur la voie sur 200m de long et PAT + bicouche du virage au pont - Longueur=70m - largeur=3,00
 - ➔ 2 882.25 €/HT ⇔ **3 458.70 €/TTC**
- **Chantier 6 : VC Route du Cormier** - Début : RD142 - Fin : RD128 - Longueur=510m - largeur=3,00m
 - ➔ 2 512.13 €/HT ⇔ **3 014.56 €/TTC**
- **Chantier 7 : VC Route du Moine** - 2 sections à traiter en PAT - Colmater les fissures - L=100m Longueur=60+160m - largeur=3,00m
 - ➔ 2 795.89 €/HT ⇔ **3 355.07 €/TTC**
- **Chantier 8 : VC chez Doublet** - Début : RD68 - Fin : poubelles - Réparations ponctuelles + fissures + 2 trous à boucher- Longueur=190m - largeur=3,00m
 - ➔ 1 421.70 €/HT ⇔ **1 706.04 €/TTC**
- **Chantier 9 : VC Barabos** - Début : RD128 - Fin : 2ème poteau- Réparations ponctuelles + fissures + 2 trous à boucher - Longueur=100m - largeur=3,00m + 1 patte d'oie
 - ➔ 2 849.18 €/HT ⇔ **3 419.02 €/TTC**

Récapitulatif des chantiers		
	TOTAL GENERAL HT	20 210,05 €
<i>coefficient de révision de prix aléatoire=5%</i>	TOTAL HT REVISE	21 220,56 €
	TVA à 20,00%	4 244,11 €
	TOTAL GENERAL TTC	25 464,67 €

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** la proposition du programme de voirie pour l'année 2026 dans le cadre du F.D.A.C
- ➔ **DECIDE** d'inscrire le montant de 21 220.56 € HT soit 25 464.67 €/TTC au budget 2026 en dépenses investissement au compte 2151
- ➔ **DONNE** pouvoir de signature à Madame Le Maire pour la signature de la convention et tout autre document relatif à ce dossier.

Subvention FDAC : 4 724 €

Résultat du Vote :

- Votes pour 10
- Votes contre 0
- Abstentions 0

OBJET Avis enquête publique CGEST'EAU

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente délibération a pour objet de rendre un avis favorable ou défavorable à l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau déposée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Cogest'eau, en vue de soutenir l'irrigation agricole sur le territoire des départements de la Charente, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, Vienne et Charente-Maritime.

Portée du projet :

Volume sollicité : 50 millions de m³ sur 15 ans, permettant de sécuriser l'activité de 500 irrigants sur un périmètre inter-départemental.

Périmètre géographique : Le projet concerne des communes situées dans cinq départements, listées en annexe du dossier d'enquête. Cette dimension territoriale souligne la nécessité d'une coordination intercollectivités pour une gestion durable de la ressource.

Organisme porteur : L'OUGC Cogest'eau, agréé pour la gestion collective des prélèvements, agit en tant qu'interlocuteur unique auprès des services de l'État, conformément à l'article R. 211-122

Avis du conseil Municipal de Berneuil DEFAVORABLE

OBJET Présentation du rapport d'activité 2024 de la CDC4B

Voir PJ

OBJET : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Sud Charente pour l'année 2024

Voir PJ

OBJET : Révision du loyer 118 Route de Chillac – Décision du maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22-4 et L 2122-23 ;

Vu la délibération n°2020 06 15 08 du 15 juin 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-4 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le contrat de location signé le 9 décembre 2018.

Etant donné que la révision du loyer a lieu tous les ans au 1^{er} janvier,

Considérant qu'actuellement le montant mensuel du loyer est de 365.62 €,

Le Maire de la Commune de BERNEUIL,

- DECIDE de réviser le loyer à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026,
- DECIDE que le montant sera : 368.80 € *
 - IRL du 3^o trimestre 2024 : 144.51
 - IRL du 3^o trimestre 2025 : 145.773
 - Variation en % : +0.87 %
 - Montant mensuel du loyer au 01 janvier 2026 :
 - $365.62 \text{ €} \times 0.87 \% = \underline{\underline{368.80 \text{ €}}}$

OBJET : Révision du loyer commercial 32 route de Chalignac – Décision du maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22-4 et L 2122-23 ;

Vu la délibération n°2020 06 15 08 du 15 juin 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-4 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu le contrat de location signé le 20 janvier 1986.

Etant que la révision du loyer commercial a lieu tous les trois ans,

Considérant qu'actuellement le montant mensuel du loyer est de 69.24 €,

Le Maire de la Commune de BERNEUIL,

- DECIDE de réviser le loyer commercial à compter du 1er février 2026 et jusqu'au 31 janvier 2029,
- DECIDE que le montant sera : 76.61 €
 - ILC du 2° trimestre 2025 : 136.81
 - ILC du 2° trimestre 2022 : 123.65
- $(69.24 \text{ €} / 123.65 \text{ €}) \times 136.81 = 76.61 \text{ €}$

QUESTIONS DIVERSES :

1. Don de jeux de société par la CDC4B Madame Marie-Claude GUETTÉ informe que la **Communauté de Communes des 4B (CDC4B)** a remis **trois exemplaires du jeu de société Circino** :

- Un exemplaire est **mis à disposition de la mairie** ;
- Un second est **attribué au maire** ;
- Le troisième sera **offert à la maison de retraite**.

2. Situation financière du compte 515 Le **compte 515** (compte de trésorerie courant) de la commune affiche un solde de **115 471,54 €** au 17/11/2025. Après ajustements prévisionnels :

- **Déduction** : Solde des travaux du pont Font Fauche en cours, estimé à **62 000 €**
- **Ajout** : Reliquat des subventions attendues, estimé à **56 000 €** [DETR 2026, "Ouvrage d'art du département"].

Retour de la commission agricole à la CDC4B Brigitte Baucanne, membre de la commission agricole de la Communauté de Communes des 4B (CDC4B), alerte sur la situation de **crise agricole** actuelle.

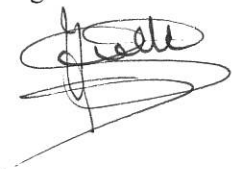
À la suite de cette commission, une **cellule de crise** a été activée au niveau de la préfecture pour coordonner les réponses et accompagner les acteurs locaux.

Cette information sera diffusée dans le prochain **bulletin communal** pour en informer les habitants et les professionnels concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Prochain conseil municipal : 15/12/2025

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance

